

Fonds renouvelable d'aliénation des biens immobiliers

États financiers
31 mars 2005

10 juin 2005

Rapport du Vérificateur

**Au directeur général, Direction générale de la vérification et de l'éthique
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada**

Nous avons vérifié l'état de la situation financière du **Fonds renouvelable d'aliénation des biens immobiliers** au 31 mars 2005, ainsi que les états des résultats, de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds renouvelable d'aliénation des biens immobiliers. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'informations fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis, et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Fonds renouvelable d'aliénation des biens immobiliers au 31 mars 2005, ainsi que les résultats de son exploitation et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables présentés dans la note 2.

PricewaterhouseCoopers s.r.l.

Comptables agréés

Fonds renouvelable d'aliénation des biens immobiliers

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars

	2005	2004
<i>En milliers de dollars</i>		
Actif		
À court terme		
Fonds en transit	746	-
Débiteurs		
Gouvernement du Canada	-	656
Travaux en cours	2 128	2 513
	<u>2 874</u>	<u>3 169</u>
Passif et actif net		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer		
Gouvernement du Canada	115	-
Dépôts sur aliénations	853	218
	<u>968</u>	<u>218</u>
Actif net (note 3)	<u>1 906</u>	<u>2 951</u>
	<u>2 874</u>	<u>3 169</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds renouvelable d'aliénation des biens immobiliers

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'ACTIF NET Pour l'exercice terminé le 31 mars

	2005	2004
<i>En milliers de dollars</i>		
Revenus	9 302	15 881
Frais d'exploitation		
Honoraires payés	1 233	1 253
Déboursés	1 020	1 301
	<u>2 253</u>	<u>2 554</u>
Résultats nets	7 049	13 327
Actif net, au début de l'exercice	2 951	6 147
Transfert en partie du surplus accumulé à l'imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds (note 1)	(7 049)	(13 327)
Ressources financières nettes fournies et variation de l'imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds, au cours de l'exercice	<u>(1 045)</u>	<u>(3 196)</u>
Actif net, à la fin de l'exercice	<u>1 906</u>	<u>2 951</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds renouvelable d'aliénation des biens immobiliers

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	2005	2004
<i>En milliers de dollars</i>		
Activités d'exploitation		
Résultats nets	7 049	13 327
Variation du fonds de roulement (note 4)	1 045	3 196
Ressources financières nettes fournies par les activités d'exploitation	<u>8 094</u>	<u>16 523</u>
Activités de financement		
Transfert en partie du surplus accumulé à l'imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds (note 1)	(7 049)	(13 327)
Ressources financières nettes employées par les activités de financement	<u>(7 049)</u>	<u>(13 327)</u>
Ressources financières nettes fournies et variation de l'imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds, au cours de l'exercice	1 045	3 196
Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds, au début de l'exercice	<u>2 049</u>	<u>(1 147)</u>
Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds, à la fin de l'exercice (note 3)	<u>3 094</u>	<u>2 049</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds renouvelable d'aliénation des biens immobiliers

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005

1. AUTORISATION ET OBJECTIF

Le Fonds renouvelable d'aliénation des biens immobiliers a été établi en 1996 en vertu de l'article 5.1 de la *Loi sur les fonds renouvelables* afin d'offrir un mécanisme à l'intérieur du Programme des services pour financer les services d'aliénation des biens immobiliers fédéraux. Tous les produits de la vente, moins les coûts et les dépenses liés à l'aliénation, sont déposés au Trésor. Tout surplus accumulé à la fin de l'année dans le Fonds renouvelable d'aliénation des biens immobiliers, en sus de 5 000 000 \$, est déposé au Trésor, et le Ministère soumet des rapports annuels au Conseil du Trésor au moment de l'établissement du Budget principal des dépenses. Ceci est conforme aux modalités approuvées dans la décision #822056 du Conseil du Trésor le 19 janvier 1995.

Le Fonds renouvelable a reçu du Parlement une autorisation permanente et continue en vue d'effectuer des paiements au moyen du Trésor pour financer un fonds de roulement suffisant. Le total de ce financement ne peut excéder en aucun temps la somme de 5 000 000 \$.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables établies par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

a) Utilisation d'estimations

Les états financiers dressés conformément aux obligations de rendre compte pour les fonds renouvelables définies par le receveur général du Canada comprennent des estimations et des hypothèses de la direction qui touchent les montants d'actif et de passif en date des états financiers et pour les montants de revenus et de frais présentés au cours des exercices indiqués. Il est donc possible que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

b) Revenus et dépenses

Les revenus sont reconnus dans la période comptable au cours de laquelle les deux éléments suivants existent; le titre est transféré à l'acheteur et le paiement complet est reçu par l'État. Les dépenses sont comptabilisées sur la base de la comptabilité d'exercice.

c) Travaux en cours

Les travaux en cours comprennent les coûts de la main-d'oeuvre et les déboursés encourus pour les services rendus ou les biens livrés pour les aliénations ou transferts non finalisés à la fin de l'exercice.

Fonds renouvelable d'aliénation des biens immobiliers

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

d) Dépôts sur aliénations

Les dépôts sur les aliénations des biens immobiliers constituent des recettes sur des aliénations futures qui ne sont pas finalisées à la fin de l'exercice financier.

e) Assurance

Le Fonds renouvelable a pour politique de ne pas assurer ses biens conformément à la politique gouvernementale d'auto-assurance.

3. ACTIF NET

En milliers de dollars

	2005	2004
Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds	(3 094)	(2 049)
Surplus accumulé, au début de l'exercice	5 000	5 000
Résultats nets	7 049	13 327
Transfert en partie du surplus accumulé à l'imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds (note 1)	(7 049)	(13 327)
Surplus accumulé, à la fin de l'exercice	5 000	5 000
	1 906	2 951

4. VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT

En milliers de dollars

	2005	2004	Variations
Actifs à court terme	2 874	3 169	295
Passifs à court terme	968	218	750
			1 045

Fonds renouvelable d'aliénation des biens immobiliers

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005

5. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers du fonds renouvelable comprennent des fonds en transit et des crédoeurs. Leur juste valeur se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. À moins d'indications spécifiques, la direction estime que le Fonds n'est pas exposé à un risque de taux d'intérêt, de change ou de crédit significatif provenant de ces instruments financiers.